

Mis en ligne le : 05/10/2026
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 29 septembre 2026

Délibération N° : 2026/09/29/09

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-deux septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 / Présents : 23 - Votants : 23.

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 23 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, QUÉDEC, NOWAK, LE CHENADEC, MAREC-PRIGENT, PÉDEL, TOURBOT, CASU, CORRE, BERNARD, RIOU, PÉRON, DIRUIT, GARALT, BERTHOU, VIGOUROUX, CUEFF, SANQUER, GUILLOTIN, CALLAC, BLONS, GOARIN, JACOPIN.

Absents et excusés : néant.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DIRUIT.

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CAPLD POUR L'ANNÉE 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas ;

CONSIDÉRANT l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que la commune de Plouédern est une commune membre de la CAPLD ;

M. Bernard GOALEC, Maire, présente à l'assemblée le rapport d'activité 2025 transmis par la CAPLD.

Après avoir entendu la présentation du rapport, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activité 2025 de la CAPLD.

La Secrétaire,
Isabelle DIRUIT



Le Maire,
Bernard GOALEC

